Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1905)

Heft: 55

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

tenue à l'Aula du Gymnase, à Berne, le dimanche 25 juin 1905.

Présidence de M. Paul Bouvier, vice-président central.

39 membres sont présents; toutes les sections représentées, sauf celles du Tessin et du Valais.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires. Il donne ensuite lecture de son rapport dont voici le texte :

Rapport présidentiel.

Il y a des présidents d'associations semblables à la nôtre qui se rendent à une Assemblée générale avec le joyeux élan que donne le sentiment du devoir accompli. Tel n'est pas le cas, et il s'en faut de beaucoup, du vice-président que des circonstances très spéciales amènent à se présenter aujourd'hui devant vous et qui ne le fait point sans appréhension, se sentant bien peu digne d'être assis à cette place, occupée l'année dernière avec tant de distinction par M. Jeanneret, dont la démission a été si vivement ressentie par nous tous.

Vous comprendrez facilement qu'un gouvernement provisoire, placé dans les conditions où il se trouvait, ait manqué de la poigne et du nerf suffisants pour faire autre chose qu'expédier les affaires courantes. Toutefois, quelque mélancolique que puisse être la constatation de vérités indiscutables, comme nous ne sommes pas venus ici pour nous perdre en stériles regrets sur le passé, mais qu'il s'agit bien au contraire des intérêts de notre avenir, vous me permettrez de jeter un petit coup d'œil rapide sur l'exercice écoulé, pour voir d'une façon toute objective s'il y a eu avance ou recul dans nos affaires.

Jusqu'au moment où l'on a dû dételer au milieu d'un gué, l'attelage semblait marcher à souhait. Depuis lors le coche a été passablement cahoté; semblable à celui de la fable, il montait péniblement les coteaux, soutenu par la seule et imperturbable bonne humeur de ceux qui avaient à le conduire.

Si rien de nouveau n'a été entrepris dans l'état de choses provisoire, le journal a dû continuer à paraître, et j'ai à remercier ici mes collègues du Comité central qui ont fait toute cette besogne, souvent pas mal ingrate, avec la plus complète bonne grâce.

Nous se saurions trop insister sur la nécessité absolue qu'il y aurait à ce que la Rédaction du journal fût en rapport direct et étroit avec la Commission des Beaux-Arts et le Département fédéral de l'Intérieur. Il serait également très utile d'avoir quelques correspondants dans celles des grandes villes de l'étranger qui sont des centres d'art, afin d'être tenu au courant du mouvement artistique général.

Voilà pour le journal. Le tableau n'est pas très coloré.

Avant d'aller plus loin, j'ai à signaler la disparition de trois vaillants artistes. Il y a tout d'abord celle du vénérable peintre Koller, de Zurich, homme de robuste trempe, dont la dernière partie de la vie a été une lutte admirable contre la perte progressive de la vue, et qui a donné à la Suisse l'exemple hautement moralisant de la production quand même, alors qu'il voyait diminuer jour après jour sa force incisive de maître animalier, universellement estimé.

Puis ce furent nos collègues Henri Juvet et Louis Patru. Le premier est l'architecte aimable et de joyeuse humeur que nous aimions fort. Sa carrière fut belle et courte. Diplômé de l'École des Beaux-Arts par le gouvernement français, il rentra à Genève où il fut très brillant et très recherché; activité remarquable en tout : commissions officielles, sociétés, travaux considérables, labeur ardent et facile, vie débordante; tout s'évanouit le 14 février; il est enlevé à 54 ans!

Louis Patru, lui, n'en avait que 34! L'examen de ses œuvres eut vite prouvé aux artistes qu'ils venaient de perdre quelqu'un de considérable. Sa vision était probe et sincère. Nous ne pouvons que regretter infiniment la disparition de ce bon collègue.

Continuant cette revue générale, je suis heureux de pouvoir constater que des progrès se sont accomplis petit à petit, qui, pour n'être point tapageurs, n'en sont pas moins réels.

En progrès tout d'abord est notre Société, comme grande association d'artistes suisses, association amicale et utilitaire à la fois. En effet, de simples réunions modestes qu'étaient les assemblées générales des débuts, nous en sommes arrivés à des assises véritables, où se discutent des intérêts, où s'affirment des principes, où se font jour des tendances nouvelles et multiples, mais où se nouent aussi et se réchauffent de bonnes et solides camaraderies.

Sur cette très grande extension de la Société on pourrait jaser à l'infini. Est-il bien, est-il mal que la porte soit maintenant ouverte à tous aussi facilement? Serait-il convenable d'en revenir aux premières traditions, qui voulaient qu'un candidat fût simple aspirant pendant un assez long temps, jusqu'à ce qu'il eût fait ses preuves ? Je me garderai bien d'essayer de répondre à cette question, la laissant, elle et toutes les réflexions qu'elle comporte, à quelque aimable écrivain qui saura en faire des colonnes de texte

pour le journal, et je me bornerai à constater qu'en tout cas, ce que nous perdons en intimité, nous le retrouvons en bagage pratiquement utile. Ne nous dissimulons pas que le temps a marché depuis tantôt trente ans et, sans tomber dans l'américanisme renforcé, il nous est permis d'avoir ici un mot pour la défense d'une situation qui n'est pas le résultat d'un caprice, mais bien d'une nécessité, en ce vingtième siècle où nous vivons.

Ensuite, nous maintenons haut et ferme, me semble-t-il, l'application de l'article 1er de notre règlement, qui propose comme but à notre Société avant tout le progrès et le développement de l'art en Suisse. Ici, permettez-moi, Messieurs, de citer le grand effort que les artistes ont accompli à la belle exposition de Lausanne, organisée avec soin et distinction par M. Jeanneret, notre président d'alors, qui s'est montré là ce que nous savions qu'il est : un artiste plein de ressources, doublé d'un bon administrateur, à vues d'ensemble, ce qui n'est point banal. Justice à rendre également au secrétaire au caractère aimable et au travail facile que fut M. Max Girardet. La place assignée dans cette exposition aux arts décoratifs fut un progrès véritable ; il y aura lieu d'établir très sérieusement une démarcation entre arts décoratifs et arts industriels, que quelques esprits confondent encore.

Progrès ensuite dans le mécanisme des jurys, encore compliqué, mais qui permet de donner de plus en plus à nos expositions une physionomie vraie de la réalité ; elles doivent être le reflet exact de l'état des esprits chez les artistes. La composition des jurys ne donne plus lieu, heureusement, à des polémiques aussi vives qu'autrefois ; on semble s'être ressaisi et c'est là un grand bien, car si la lutte est nécessaire, indispensable même, elle devrait toujours rester sur le terrain de la courtoisie. L'exclusivisme n'a jamais fait avancer les affaires; il retarde au contraire les solutions et nuit à la cause de l'art que servira toujours mieux un éclectisme de bon aloi, éclairé et généreux.

A ceux qui trouvent que la formation d'un jury se passe encore de façon trop compliquée, on peut répondre : la diversité des tendances d'art, l'intérêt très grand que présente chacune d'elles exige bien un peu de temps pour que les membres d'un jury prennent contact, se connaissent et trouvent si possible parmi eux à chaque tendance son défenseur. Et à ce dernier point de vue, on ne niera pas qu'il n'y ait un réel progrès accompli.

Que dirai-je maintenant de nos rapports avec le monde officiel, surtout avec les autorités de la Confédération ?

Ici nous touchons à une chose fort délicate où l'on peut facilement se brûler les doigts. Je passerais volontiers la plume à plus avisé que moi pour donner la note juste de l'heure actuelle, pour indiquer ce qui est acquis et ce qui reste à faire, pour le dire avec impartialité et bienveillance, pour ne pas voir le mal là où il n'est pas, et pour viser plutôt à aplanir quelques difficultés.

Nous n'oublierons pas que nous avons en présence deux pouvoirs, qui partent de points de vue diamétralement opposés. L'un, qui se sent le gardien de vieilles traditions, tandis que l'autre, plus au courant des grandes évolutions de l'art contemporain, s'étonne de rencontrer une opposition d'autant plus forte que les tendances nouvelles s'éloignent davantage de ces traditions.

Il est de fait que la révolution immense, opérée pacifiquement dans la vision artistique depuis une vingtaine d'années, effraye par ses manifestations puissantes et inattendues bien des esprits qui sur les anciens chemins marchaient d'accord sur toute la ligne avec les artistes.

Eh bien! Messieurs, les discussions passionnées auxquelles donnent lieu ces importantes questions ne sont-elles pas salutaires à l'art ? Est-ce un mal de remettre toujours tout en question ? Certainement non. Que tous, représentants des hautes autorités du pays et vaillants artistes, se disent bien que les choses finiront par se tasser, et que c'est le temps qui amène les solutions. Les lutteurs d'aujourd'hui seront couronnés plus tard par ceux-là mêmes qui les auront contestés ou combattus.

Il ne serait pas à désirer qu'une scission s'établît maintenant entre les pouvoirs fédéraux et les artistes, car ils ont besoin les uns des autres, et il serait, à ce point de vue-là, regrettable que la première exposition de la Société agissant par ses propres forces, fût considérée à Berne comme un acte de mauvaise humeur.

Nous n'avons pas l'idée de supprimer les salons fédéraux. Les deux sortes de salons peuvent trouver leur place au soleil. C'est là mon mot de la fin, au moment pour moi de quitter ce poste temporaire où m'avaient placé les circonstances et non mes faibles mérites. Je le quitte en vous remerciant, Messieurs et chers collègues, de votre indulgence et de l'appui que vous avez prêté au gouvernement provisoire. Je fais les vœux les plus ardents pour que notre grande Société, une des manifestations de la vie intellectuelle de la Suisse, et non la moins noble, continue à bien mériter de la Patrie.

Neuchâtel, juin 1905.

P. Bouvier.

Rapports du trésorier et des vérificateurs de comptes.

M. Chable, trésorier, a la parole pour la lecture de son rapport.

Durant le dernier exercice, les recettes se sont montées à **fr. 2398 40** et les dépenses à **fr. 1560 30**, ce qui laisse en caisse un solde de **fr. 838 10**. La *fortune de la Société* se monte à ce jour à **2640 89** et se compose du solde en caisse de 838 10 et du montant du carnet de la caisse d'Épargne de Neuchâtel, qui est de **fr. 1802 79**.

MM. Lauterburg et Th. Delachaux sont nommés à l'unanimité comme vérificateurs de comptes. Ces Messieurs, après examen, présentent leur rapport par l'organe de M. Lauterburg et proposent à l'assemblée de donner à M. Chable décharge avec remerciements pour son travail consciencieux. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Rapport de l'Assemblée des délégués.

MM. *Pierre-Eugène Vibert* et *Born*, au nom de l'Assemblée des délégués, donnent ensuite chacun lecture de leur rapport, l'un en français, l'autre en allemand. (Nous donnons ici le rapport de M. Vibert ; on trouvera au texte allemand, ci-dessous, le rapport de M. Born. *Réd.)*.

Rapport français de M. Pierre-Eugène Vibert.

Assemblée des Délégués du samedi 24 juin 1905, à l'Hôtel du Pont, à Berne.

La séance s'ouvre à 3 heures.
Les délégués présents sont :
Pour la section de :

Bâle :	MM. Krauss et Wilhelm Balmer ;
Berne :	Born et Girardet ;
Fribourg :	H. Romain et Frédéric de Schaller ;
Genève :	Baud, Rehfous et James Vibert ;
Lucerne :	Emmenegger ;
Neuchâtel :	de Meuron et de Steiger ;
Zurich :	Haller et Righini ;
Munich :	Siegwart ;
Paris ;	Pierre-Eugène Vibert.

M. *Max Girardet* est désigné comme président de l'assemblée. Il lui est adjoint deux rapporteurs : M. *Born* pour la langue allemande, et M. *Pierre-Eugène Vibert* pour la langue française.

1° Question du Journal.

M. *Righini* demande la discussion immédiate de la question du journal. Notre organe, tel qu'il existe, est un obstacle sérieux pour la nomination d'un comité central. La section de **Zurich** voudrait une entente avec le Kunstverein pour la fusion de l'*Art suisse* avec les *Mitteilungen*, organe de cette société. Le bulletin ainsi créé deviendrait commun également à la « Ligue pour la Beauté ». Le service serait plus régulier, l'économie certaine.

M. *Maurice Baud* demande la suppression du journal. Nous faisons des sacrifices inutiles ; cependant, la proposition de Zurich, complétée, serait à examiner.

Une longue discussion s'engage à ce sujet :

M. *Rehfous* demande si, dans la combinaison proposée par la section de Zurich, il y aurait une somme fixe comme contribution de notre société.

M. *James Vibert* craint dans cette fusion le mélange de choses très disparates. Nous perdrons, dit-il, notre caractère d'intimité.

M. *Emmenegger* propose un essai d'un an.

M. *Pierre-Eugène Vibert* demande que la proposition soit faite à une revue littéraire de publier en supplément régulier toutes les communications de la Société. D'ailleurs, la section de Paris est pour le maintien du journal à n'importe quelle condition.

M. *Baud* pense qu'une revue littéraire n'accepterait pas la publication d'un bulletin d'art en supplément. Le modèle du genre « journal d'information » est le « Journal des artistes » à Paris.

M. *Born* croit que la fusion avec les *Mitteilungen* doit être essayée. M. *Righini* appuie fortement, et propose de nommer deux délégués pour discuter les conditions d'entente avec le Kunstverein.

M. *James Vibert* pense que nous devons attendre les offres du Kunstverein et mettre de la dignité dans notre démarche. M. *Baud* appuie. Il rappelle le manque d'harmonie des éléments artistiques en Suisse.

M. *Röthlisberger*, secrétaire central, dit qu'avec la fusion proposée le journal risque de perdre la caractère particulier à notre société ; nous serons absorbés ; certes, les difficultés ont été très grandes cette année, aucun des membres du comité ne faisant partie de la Commission fédérale ; mais nous devons néanmoins essayer de continuer.

M. *Bouvier* pense que le Kunstverein représente en art des idées que nous avons abandonnées. Nous risquons de retourner en arrière. Ainsi, une simple feuille de renseignements, imprimée par nous et pour nous, vaudrait mieux.

M. *Emmenegger* désire au contraire un rapprochement avec le Kunstverein, et M. *Girardet* lit un discours de M. Abt, publié dans un journal de Zurich, où l'idée d'une réconciliation générale est développée.

M. *James Vibert* fait la proposition de conserver notre journal dans sa forme actuelle jusqu'à l'essai d'une fusion, dont les conditions sont à examiner à loisir ; il insiste fortement pour le maintien du titre l'*Art suisse*, en cas de fusion. M. *Born* se rallie à cette proposition. M. *Baud* en rédige la formule qui est adoptée à l'unanimité. Elle est ainsi conçue :

1° Le principe d'une fusion avec les *Mitteilungen*, organe du Kunstverein, est sympathique à la société ;

2° La Société déléguera quatre membres chargés d'étudier les bases d'une entente avec le Kunstverein et la Ligue pour la Beauté ;

3° Renvoi du rapport de ces délégués aux sections pour votation définitive ;

4° Maintien d'une façon ou d'une autre du titre : l'*Art suisse*.

Sont nommés délégués: MM. *Righini, Baud, Emmenegger* et *Godet*.

2° **Élection du Président central.**

M. *Kraus*, consulté par M. Bouvier, expose que la section de Bâle, après plusieurs démarches infructueuses, ne trouve pas parmi ses membres un artiste acceptant ces fonctions.

M. *Piere-Eugène Vibert* demande pourquoi M. *Wieland*, qui veut bien accepter cette charge, n'est pas rattaché à la section de Bâle ; cette section fournirait certainement le reste des membres du Comité.

M. *Baud* appuie la proposition.

M. *Krauss* dit que la section de Bâle acceptera avec plaisir si une demande semblable lui est faite. Le nom de M. Burckhardt Mangold est proposé au cas où la combinaison proposée ne réussirait pas.

3° **Exposition de la Société.**

M. *Pierre-Eugène Vibert* signale l'oubli de la sculpture dans les conditions énoncées, et demande l'admission d'une œuvre de droit pour chaque membre de la Société.

M. *Born* demande l'acceptation des conditions faites par le Kunstverein de Bâle.

De nombreuses propositions sont faites par MM. *Rehfous, Baud, Bouvier, Balmer* et *James Vibert* qui insiste pour qu'une salle de sculpture soit dorénavant prévue dans nos expositions.

En finale, l'assemblée donne tout pouvoir au Comité central pour l'organisation de l'exposition, et espère que la sculpture aura une place convenable.

4° **Proposition Trachsel : Création d'une carte de sociétaire.**

M. *Rehfous* pense qu'il est difficile d'obtenir des réductions sur les chemins de fer. Nous allons au devant d'un refus certain, et M. *Girardet* propose de laisser au Comité central tout pouvoir de faire aboutir, dans la mesure du possible, cette proposition, ce qui est adopté.

5° La **section de Berne** retire sa proposition de réunir les délégués des sections un mois avant l'assemblée générale.

6° La proposition de la **section du Valais** de faire l'assemblée générale dans un endroit intéressant et à bon marché est adoptée. Une précédente assemblée avait déjà pris une décision analogue.

7° **Proposition de la section du Valais : Jury élu pour trois ans.**

Les sections de Zurich, Paris et Berne ne veulent pas d'un si long pouvoir.

M. *Rehfous* dit qu'il faut éviter les dictateurs, et M. *Balmer* rappelle qu'une proposition semblable, mais pour une année seulement, a déjà été votée sans application.

Résumant les débats, M. *Girardet* propose qu'une liste de présentation pour une période d'un an soit faite, ce qui est adopté à l'unanimité.

8° **Proposition de la section de Zurich au sujet de la Ligue pour la beauté.**

M. Righini développe cette proposition, et il propose l'adhésion en bloc de notre société à la Ligue pour la beauté.

M. *Born* pense que nous ne devons pas nous engager ainsi comme société.

M. *James Vibert* demande quel serait le montant de la cotisation.

M. *Baud* dit qu'il est impossible de faire une proposition ferme sur ce sujet ; la base manque ; les règlements de la ligue ne sont pas encore définitivement établis.

L'assemblée décide de joindre cette question à celles que devront étudier les quatre délégués nommés précédemment.

9° **Réception des candidats. Proposition de la section de Zurich.**

M. *Righini* confie entièrement aux sections l'admission des candidats sous le simple contrôle de l'assemblée générale.

Après de nombreux avis entendus, M. *Girardet* propose de remettre cette question à un remaniement des règlements ; l'état de choses demandé par M. *Righini* existe en fait, et le candidat accepté par la section participe toujours à la vie active de la société avant son acceptation définitive.

10° Pour la proposition de la **section de Zurich** de recevoir les artistes étrangers parmi nous, M. *Righini* déclare qu'il y a malentendu ; la section de Zurich a simplement émis un vœu, et non une proposition ferme.

L'assemblée passe à l'examen des candidats présentés ; elle manifeste son désir d'obéir scrupuleusement aux statuts établis et d'exiger l'énumération détaillée des titres de tous les candidats ; la question est surtout délicate pour les architectes qui exposent rarement, et M. *Bouvier* insiste pour qu'une information très exacte soit fournie.

La séance est levée à 7 heures.

Le rapporteur,
Pierre-Eug. VIBERT.

Après la lecture de ce rapport et celle du rapport allemand, le Président remercie leurs auteurs et soumet les rapports au vote de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unani-

mité. Le Président en conclut que les décisions de l'Assemblée des délégués seront définitives.

Élection présidentielle.

L'Assemblée passe à l'élection du Président central. La seule candidature mise en avant jusqu'ici est celle de M. *Wieland,* de Munich. A ce moment, M. *Emmenegger* demande la parole et donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Wieland. Dans cette lettre, ce dernier annonce qu'il veut bien accepter la présidence si on l'autorise à former tout son comité central à Munich, mais que si cette liberté ne lui est pas laissée, il décline toute candidature.

La lecture de cette lettre produit une pénible impression sur l'assemblée, qui d'après les décisions prises par l'assemblée des délégués, croyait la question de la présidence définitivement réglée et qui maintenant voit que tout est remis en cause. Il s'en suit une longue discussion à laquelle prennent part MM. *Emmenegger, Righini, Baud, Mangold* et *J. Vibert*. Chacun est d'accord pour trouver que d'un côté il est contraire aux statuts d'avoir tout le comité central à Munich, et que de l'autre il serait bien difficile pour un président central d'habiter Munich et d'avoir son comité à Bâle. M. *J. Vibert* propose de ne pas s'occuper de ces détails, mais de nommer M. Wieland comme candidat et la section de Bâle comme section centrale. Une fois nommés, ils ne refuseront pas cet honneur. M. *Emmenegger* croit que dans ces conditions M. Wieland n'acceptera pas et il propose de faire appel au dévouement de notre vieil ami, M. Max Girardet.

Cette proposition est couverte d'applaudissements et la candidature de M. Max Girardet est votée par acclamations.

Cotisation annuelle.

M. le Président demande à l'Assemblée quelles sont ses intentions au sujet de la cotisation annuelle. Désire-t-on la diminuer ou la laisser au taux actuel ? M. *Baud* croit qu'il ne faut rien changer au taux de la cotisation, tant que nous ne sommes pas fixés sur le résultat de la fusion proposée de l'*Art suisse* avec les *Mitteilungen*. M. *Châtelain* demande quelles mesures on compte prendre vis-à-vis des membres qui ne payent pas leurs cotisations. M. *J. Vibert* dit que la vie d'artiste est dure et propose de ne pas prendre des mesures coercitives contre les sociétaires qui ne payent pas, car il a l'intime conviction que s'ils ne payent pas, c'est qu'ils ne peuvent pas le faire. M. *Rehfous* est du même avis. M. *Born,* tout en approuvant la bienveillance proposée à l'égard des retardataires, croit cependant qu'il y aurait certaines mesures à prendre et voudrait que toutes les sections procédassent comme le fait celle de Berne, qui paie les cotisations des membres qui ne peuvent le faire eux-mêmes, quitte à se faire rembourser ensuite. Si l'on ne veut pas adopter ce système, il faut appliquer le règlement et rayer de la liste des membres ceux qui ne paient pas.

Après discussion, l'opinion émise par M. Born est adoptée et l'assemblée décide qu'à **l'avenir les sections seront responsables des cotisations de leurs membres et se chargeront de recueillir le montant de celles-ci et l'enverront au caissier central.**

Il est en outre décidé que la cotisation annuelle pour le nouvel exercice sera de fr. 6, comme précédemment, et sur la proposition de M. *Righini,* qu'elle sera réduite à fr. 5 dans le cas où la fusion entre l'*Art suisse* et les *Mitteilungen* viendrait à se produire en temps voulu et que l'état des finances de la Société permettrait cette réduction.

Admission des candidats.

M. le Président dit qu'il a le plaisir d'annoncer qu'une nouvelle section vient de se fonder à *Aarau,* dont tous les futurs membres, sauf un, remplissent les conditions exigées par le règlement, et il pense être l'interprète de toute l'Assemblée en adressant à la nouvelle section un chaleureux salut de bienvenue. (Applaudissements.) Le Président donne ensuite lecture de la liste des candidats. Malheureusement, dit-il, plusieurs de ceux-ci ne remplissent pas les conditions voulues, et il va consulter l'assemblée pour qu'elle se prononce sur la façon dont elle compte agir à l'égard de ceux-ci. Veut-on discuter les titres de chaque candidat séparément? Veut-on faire une distinction entre les peintres et les architectes, et être plus coulant à l'égard de ces derniers, qui souvent ne peuvent pas prendre part à certaines expositions par le fait que les travaux d'architecture n'y sont pas admis ? Ou enfin veut-on s'en tenir strictement au règlement et n'accepter que les candidats présentant tous les titres voulus ?

Une longue discussion s'engage au sujet de ces différents points.

M. *Balmer* pense que le règlement a été fait dans le but d'éviter que d'autres que des artistes n'entrent dans la société, mais que dans des cas particuliers, particulièrement lorsqu'il s'agit d'architectes de talent, dont les constructions sont connues et appréciées, on pourrait les recevoir, même s'ils n'avaient jamais participé à une exposition.

M. *Châtelain* demande si les présidents de section peuvent garantir les titres de leurs candidats et propose que tous ceux qui ne remplissent pas les conditions voulues ne soient pas admis.

M. *Trachsel* désire aussi qu'on s'en tienne au règlement et qu'on informe les intéressés que nous sommes tout disposés à les recevoir dès qu'ils rempliront les conditions voulues.

M. *Baud* voudrait qu'on limite aux expositions nationales et internationales les expositions donnant droit de poser sa candidature. Le Turnus et l'Exposition municipale de Genève ne seraient plus considérés comme ayant une valeur suffisante.

M. *Mangold* estime qu'il faut faire une distinction entre les peintres et les architectes. Ces derniers sont dans des conditions spéciales, et pour eux il ne faut pas seulement tenir compte des expositions auxquelles ils ont pu prendre part, mais de la valeur des candidats.

Le *Président* fait remarquer à M. Mangold que le règlement est formel et qu'il ne contient aucune disposition spéciale concernant les architectes ; il demande donc si l'Assemblée est d'accord pour qu'il donne lecture des noms de tous les candidats dont les titres sont douteux, en faisant voter sur chaque nom séparément.

M. *Röthlisberger* propose qu'il ne soit donné lecture que des noms des architectes et que pour les peintres on s'en tienne aux décisions prises par l'assemblée des délégués et qu'on leur applique strictement le règlement.

M. *Lauterburg* estime que pour les architectes il faudrait être coulant et s'en remettre, même pour ceux-ci, aux sections qui les présentent.

M. *Münger* est aussi de cet avis, car il estime que les sections sont mieux placées pour juger de la valeur des titres des candidats.

Le *Président* trouve que plus la discussion s'allonge, plus les choses se compliquent; il croit que si nous voulons en finir, il faut adopter la ligne de conduite que nous indique le règlement et ne pas faire de distinction entre peintres et architectes. Il demande donc à l'assemblée si elle est d'accord avec la proposition suivante :

1° de ne faire aucune distinction entre peintres et architectes ;

2° d'accepter en bloc tous les candidats présentant les titres voulus ;

3° d'informer, par l'entremise des présidents de sections, tous les candidats qui ne remplissent pas les conditions voulues que leur réception est renvoyée à une autre assemblée générale, afin de leur permettre de se mettre en règle avec le règlement.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par 18 voix contre 9 et plusieurs abstentions.

Voici la liste des candidats reçus :

Section de Bâle :

Mayer, Albrecht, peintre.
Turnus.

Section de Berne :

Beyer, Hans, peintre, Berne.
Brache, peintre, Berne.
Cardinaux, Émile, peintre, Berne.
Eichmann, Alfred, peintre, Berne.
Engel, Werner, peintre, Berne.
Fenz, Werner, Vevey.
Gorgé, Willy, peintre, Berne.
Hänny, Karl, sculpteur, Berne.
Huggler, Hans, sculpteur, Brienz.
Demme, Paul, peintre.
von May, Walo, peintre.
Abrecht, Otto, peintre.

Section de Fribourg :

Buchs, peintre.

Section de Genève :

Monnard, peintre-décorateur, Genève.
Mégard, peintre-graveur, Genève.
Hugonnet, peintre, Genève.
Otth, Aloïs, sculpteur, Genève.

Section de Lucerne :

Stoll, Frédéric, orfèvre-sculpteur, Paris.
Döbeli, Ottmar, peintre, Zofingen (Argovie).

Section de Neuchâtel :

Blailé, Alfred, peintre, Neuchâtel.
Exposition municipale, Genève, 1901 et 1903. Salon fédéral, 1904
Lambelet, Ernest, architecte, La Chaux-de-Fonds.
Salon des Artistes français, 1899 et 1900.

Section de Paris :

Waldmann, Oscar, sculpteur, Paris.
Salons fédéraux, Salons des Artistes français, et...
Sandoz, peintre, Paris.
Salon fédéral, 1904.
Chollet, peintre, Paris.
Salon fédéral, 1904. Salon des Artistes français, 1904.
Wurtz, Hermann, sculpteur, Paris.
Salon des Artistes français, 1904.
Blatter, peintre, Paris.
Turnus, Salon des Artistes français.
Blanchet, peintre, Paris.
Salon fédéral, 1904.

Section du Tessin :

Ferragutti Visconti, Adolfo, peintre, Milan (réadmission).
Belloni, Joseph, peintre, Lugano.
Giacometti, Auguste, peintre, Florence.

Section de Zurich :

Baldin, Hermann, sculpteur, Zurich.
Amsler, Richard, peintre, Schaffhouse.
Gattiker, Hermann, peintre, Zurich.
Gamper, Gustave, peintre, Zurich.
Hummel, Wilhelm, peintre, Zurich.
Neumann, G. A., peintre, Zurich.
Sturzenegger, Hans, peintre, Schaffhouse.
Weber, Émile, peintre, Engstringen.

Société des Artistes argoviens, admise comme section dans la Société :

Anner, Émile, peintre et graveur, Brugg.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903.
Bolens, Ernest, peintre, Aarau.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903, 1905.
Burgmeier, Max, peintre, Aarau.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903, 1904, 1905.
Geiger, Ernst, peintre, Gränichen.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903, 1905.
Steiner, Hans, peintre, Aarau.
Salon fédéral, 1904.
Weibel, Adolf, peintre, Aarau.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903, 1905.
Welti, Charles, peintre et graveur, Aarburg.
Salon fédéral, 1904. Turnus, 1903, 1905.
Wyss, Jakob, peintre, Zofingen. (A déjà fait partie de la section de Zurich.)

Divers.

M. *Trachsel* demande si la section de Fribourg a fait des démarches pour s'opposer à la démolition déjà commencée des remparts de Fribourg.

M. *de Schaller*, président de la section de Fribourg, répond que c'est par surprise que la démolition a pu être entreprise, mais que dès qu'il a été informé de la chose, il a fait toutes les démarches voulues, et il croit pouvoir dire que les travaux ne seront pas continués.

M. *Trachsel* remercie M. de Schaller et se déclare satisfait.

M. *Rehfous* pense être l'interprète de l'assemblée en adressant aux membres du Comité central de chaleureux remerciements pour la façon dont ils ont assuré la marche des affaires de la Société et se sont occupés de la publication du Journal. (Applaudissements.)

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à midi $^3/_4$.

Le Secrétaire :
W. Röthlisberger.

CORRESPONDANCE

M. Jeanneret accuse réception, en ces termes, du télégramme qui lui a été envoyé pendant le banquet du 25 juin :

« J'ai été très touché du souvenir aimable qu'ont bien voulu exprimer nos collègues à l'assemblée générale.

« Veuillez leur dire par la voie du *Journal* que je resterai toujours passionnément attaché à notre Société et dévoué à son service. »

INHALTSVERZEICHNIS :

1. Festeindrücke.
2. Protokoll der Generalversammlung von 1905.
3. Korrespondenz.

Festeindrücke.

Mehr noch als im Vorjahre trug die am 25. Juni 1905 in Bern tagende Generalversammlung unseres Vereines den Stempel einer gleichmässigen, friedlichen Stimmung.

Wie gewohnt war die Hauptarbeit bereits schon durch die am vorhergehenden Tage im Hotel du Pont einberufene Delegiertenversammlung entweder vorbereitet oder erledigt worden. Eine ziemlich lange Tagesordnung, auf welcher gewohnheitsgemäss die Frage betr. «Vereinsblatt» obenan stand, hielt die Delegierten von 2 bis 7 Uhr fest; trotz der Hitze, die zu weit anderen Beschäftigungen einlud, hielten sie alle getreulich aus. Die Sektion Bern sorgte dann aber nach des Tages Mühe in ganz vorzüglicher Weise für das Wohlbefinden der Anwesenden; auf der schattigen, kühlen Anhöhe des « Schänzli » war für musikaliche Unterhaltung gesorgt, die köstlichen Weinen, welche reichlich kredenzt wurden, erfrischten die ausgetrockneten Kehlen soweit, dass man bis zu vorgerückter Stunde fröhliche Lieder und lustige Jodler ertönen hörte.

Etwa 40 Künstler — leider waren nicht alle Sektionen vertreten — nahmen dann an der in der Aula des Gymnasiums stattfindenden Generalversammlung teil. Wohl kein Teilnehmer war nicht noch vorher in der hübschen und recht interessanten Ausstellung gewesen, welche die Berner Künstler im Museum veranstaltet hatten.

Die Tagesgeschäfte wurden rasch erledigt. Fast ohne Diskussion wurden die von der Delegiertenversammlung gefassten Beschlüsse genehmigt. Die Wahl eines Centralpräsidenten, die wieder unser Schifflein fast zum Scheitern zu bringen schien, wurde dank der Opferwilligkeit eines ehemaligen Präsidenten, der sich bestimmen liess, sich nochmals mit der schweren Aufgabe zu befassen, rasch und zu aller Zufriedenheit gelöst. Die Aufnahme der Kandidaten schien für einen Augenblick uns um das Mittagessen zu bringen. Bei diesem Anlass zeigte sich wieder so recht deutlich die Eitelkeit eines Reglementes, bei dem man sich fragen muss, ob es schwerer sei, es beizubehalten oder zu revidieren, da es in allen Fällen unausführbar ist.

Ein fröhliches Bankett vereinigte dann noch einmal